

**ARRÊTÉ 2023-237 PORTANT RÈGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTE DE SAINT-JUST-LE-MARTEL
À L'OCCASION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE MARQUAGES ROUTIERS**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande en date du 18 octobre 2023 formulée par l'entreprise AXIMUM représentée par Monsieur François GAYOT (06.60.51.50.69) pour des travaux de réfection de marquage routier ;
- Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement des véhicules route de Saint-Just-le-Martel, le 23 octobre 2023 de 8h00 à 17h00, à l'occasion des travaux énoncés dans la demande ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation des véhicules route de Saint-Just-le-Martel, dans l'emprise et aux abords des travaux, sera mise en alternée et réglée par alternat manuel (piquets K10) **le lundi 23 octobre 2023 de 8h00 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sur le tronçon de la voirie compris dans l'emprise et aux abords des travaux sera interdit **le lundi 23 octobre 2023 de 8h00 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise AXIMUM, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC).

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 19 octobre 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET

Publié en Mairie le**23 OCT 2023**.....